

DELIBERATION N°CS-2018/19

OBJET : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA, et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 (Présents : 27 / Voix : 79).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2017.

Ce bilan fait état des acquisitions et cessions suivantes :

Bilan des acquisitions				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AW 430	00ha75a72ca	8 934,80 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AY 327	00ha 29a87ca	52 490,80 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AY 428	00ha02a68ca	192,00 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AY 425	00ha01a65ca	151,00 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AY 432	00ha06a12ca	761,00 €
Terrain nu	Tassin la demi-Lune	BH 225/227/229	00ha09a16ca	56 254,40 €
Terrain nu	Tassin la demi-Lune	BH 241	00ha06a90ca	11 844,30 €
TOTAL			01ha 32a 10ca	130 627,50 €

Bilan des cessions				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Maison	Oullins	2 impasse des Célestins AD 286	0ha 08a 21ca	324 000 €
TOTAL			0ha 08a 21ca	324 000 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,
Après en avoir délibéré,

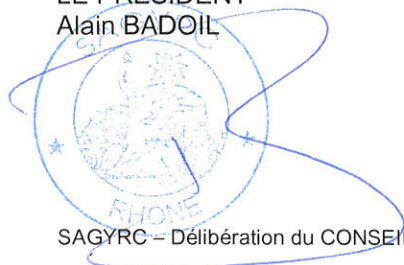
DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 79 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :

Affaires d'intérêt général													
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote								
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION		
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	
Métropole de Lyon	4	3	7	6	7	42	7	42	0	0	0	0	
CCVL	5	0	5	4	5	20	5	20	0	0	0	0	
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	
CCMDL	1	0	1	1 + 1	1 + 1	1+1	1+1	2		0	0	0	
Communes	12	1	13	1	13	13	13	13	0	0	0	0	
TOTAL			27			79		79		0		0	

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **03 AVR. 2018**
et de la publication le **03 AVR. 2018**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

